



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 19246

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la 8e Journée nationale du sommeil le 18 mars 2008. L'institut national du sommeil et de la vigilance a décidé d'interpeller les Français sur le thème " Le sommeil, un partenaire de santé ". Avec le soutien de la société française de recherche et de médecine du sommeil, ainsi que du syndicat de la médecine du sommeil et de la vigilance, l'institut entend sensibiliser le public sur l'importance du sommeil et de sa qualité, face au développement de la société qui tend à réduire la durée du sommeil. Mais il attend aussi une meilleure reconnaissance de la part des pouvoirs publics, en espérant favoriser la mise en place d'un dépistage des troubles du sommeil. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis sur ce sujet et si elle envisage de collaborer au travail de l'institut national du sommeil.

Texte de la réponse

Les troubles et pathologies du sommeil font l'objet d'un programme d'actions piloté par la direction générale de la santé. Ce programme comprend quatre axes : l'information et l'éducation de la population, la prise en charge des personnes atteintes de troubles ou de pathologies du sommeil, la recherche et la lutte contre le bruit. Plusieurs actions ont été menées ou sont en cours de réalisation. Ainsi, dans le domaine de l'information et l'éducation à la santé, un dépliant à l'attention des parents sur l'importance de la qualité du sommeil chez les enfants a été diffusé par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Concernant la prise en charge des malades et l'accès aux soins, le syndrome d'apnée obstructive du sommeil et autres maladies rares a fait l'objet de mesures spécifiques : plaquette d'information conçue par la Fédération française des associations et amicales de malades insuffisants ou handicapés respiratoires (FFAIR), carte personnelle de soins et d'informations pour les patients atteints de narcolepsie. De même, des formations des professionnels de santé pour améliorer le repérage des troubles et maladies du sommeil sont prévues au cours de l'année 2008, dans la cadre d'une action nationale de formation inscrite au programme de l'Association nationale pour le développement des formations des personnels hospitaliers (ANFH). Par ailleurs, la Haute Autorité de santé (HAS) a été saisie par la direction générale de la santé en vue d'élaborer des recommandations professionnelles pour le repérage des troubles et maladies du sommeil. Ces actions font l'objet d'un suivi assuré par un comité composé de médecins experts dans cette discipline, qui est placé auprès de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19246

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2230

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4731